



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DSR

Question écrite n° 72540

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les conséquences fiscales et de dotations dans le cadre d'un transfert de compétence voire d'un syndicat intercommunal à vocation unique vers une communauté de communes. Les simulations effectuées par la préfecture et la trésorerie sont concordantes en ce qui concerne la variation de la DGF mais divergent pour la dotation de solidarité rurale (DSR) à laquelle sont éligibles l'ensemble des communes de la communauté de communes. La question se pose donc de savoir si le transfert a une incidence ou non sur le montant de la DSR. En conséquence, il lui demande que lui soient précisées les conséquences réelles de transfert de ces compétences, cette réponse pouvant être un élément déterminant dans la prise de décisions de ces communes.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72540

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2226

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)